

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD**

**OBJET : Subvention au Centre Socio-Culturel d'Ozon pour ses activités dans le cadre du programme européen Erasmus +**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le centre socio-culturel d'Ozon a inscrit dans son projet éducatif l'implication des jeunes dans les projets internationaux qui contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté et à la formation des individus. Il participe et organise ainsi depuis une quinzaine d'années des activités pour les jeunes sous forme d'échanges multilatéraux européens. Appuyé par la ville, il mobilise pour ce faire les facilités offertes par le programme européen ERASMUS + , action-clé n°1, continuation du programme "Jeunesse en action" depuis 2014. Cet instrument financier est ouvert aux 27 pays membres de l'Union ainsi qu'à d'autres pays, candidats à l'entrée dans l'UE ou participant à la politique de voisinage de l'Union (notamment dans le bassin méditerranéen).*

*Cinq jeunes et un éducateur du CSC Ozon participeront cette année au programme "Malta international youth games" (jeux internationaux de la jeunesse de Malte), organisé dans le but de "créer des ponts entre les jeunes par le sport". Ce projet associe des délégations de 12 pays : Malte (organisateur), Bulgarie, Croatie, Estonie, Espagne, France, Irlande, Italie, Lituanie, Palestine, Roumanie et Turquie.*

*Le budget communal prévoit chaque année de soutenir des activités associatives au titre des jumelages et de l'action extérieure du territoire. Une partie de ces financements est affectée à l'accompagnement de porteurs de projets européens du type Erasmus +. Je vous propose donc de soutenir l'initiative du CSC Ozon. Le coût du projet (partie supportée par le CSC Ozon) s'élève à 2 488€ dont 1 020€ seront remboursés par le financement européen. La contribution demandée à la commune représente 40% du coût du projet.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L 1115-1 et suivant du CGCT concernant l'action extérieure des collectivités territoriales

**VU** l'agrément de la commission européenne au dossier Bridging Youth Through Sport n°2014-2-MT01-KA105-000342 ,

**CONSIDERANT** la demande de subvention adressée par le CSC Ozon ;

**CONSIDERANT** que le budget communal prévoit de soutenir les porteurs de projets européens au titre de l'action internationale;

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014

n° 41

page 2/2

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1000 € au CSC Ozon.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

La dépense est imputée à la fonction relations internationales sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 – 048.1/6574/4400

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

(Eric AUDEBERT, Laure BRARD)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8580

Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER